

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

**TAUX D'IMPOSITION DE
LA TAXE FONCIERE SUR
LES PROPRIETES NON BATIES 2009 /
RE EXAMEN
DECISION MODIFICATIVE N°1**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération du conseil municipal du 27 Mars 2009,

Considérant l'article 1636 B sexies du code des impôts, et l'observation faite par la préfecture, lors du contrôle de légalité, mentionnant que le taux de la Taxe sur les propriétés non bâties ne peut évoluer plus vite que celui de la Taxe d'Habitation,

Sur avis de la commission Finances du 27 mai 2009

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances :

- exposer que le taux de la taxe d'habitation 2009 étant resté identique à celui de 2008. Celui de la Taxe sur les propriétés non bâties se doit de rester à 24,44 % comme en 2008.
- puis proposer à l'assemblée de revenir en ce sens sur le vote des taux de fiscalité locale,
- et ensuite d'approuver la Décision budgétaire Modificative N°1 puisque ce réexamen a pour effet de priver la ville de 488 Euros de recettes qu'il est proposé d'équilibrer par une ponction d'autant sur la ligne « dépenses Imprévues de Fonctionnement »

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (4 « CONTRE » du Groupe Objectif Montoir) :

⇒ Approuve la correction mentionnée ci-dessus,

⇒ FIXE les taux de Fiscalité Locale pour 2009 à :

à 15,17 % pour la Taxe d'Habitation

à 7.84 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

à 24,44 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

⇒ Et adopte, par vote à main levée, à l'unanimité, la Décision budgétaire modificative n°1 ci-après :

Articles		libellés	Montant
7311	Recettes	Contributions directes	- 488,00 €
022	Dépenses	Dépenses imprévues Fonctionnement	488,00 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°2

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette — Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la Commission Action Sociale qui s'est réunie le 12 mai dernier,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer qu'il est nécessaire de compléter les crédits alloués pour financer l'achat de plaquettes d'informations destinées aux familles en difficulté,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (1 « ABSTENTION » de Monsieur Etogo),

Adopte la Décision Modificative n° 2 ci-après.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION
ATHLETIC CLUB ESTUAIRE

SUPPRESSION

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération du conseil municipal du 27 Mars 2009,

Considérant l'annulation de la course objet de la demande de subvention exceptionnelle instruite au profit de l'Association Athlétic Club Estuaire

Après avoir entendu l'exposé de Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE DE SUPPRIMER l'attribution des 1 000 € de subvention exceptionnelle attribuée le 27 Mars à l'association désignée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

AMENAGEMENT DE
L'ILOT DES FLORALIES /
MARCHE DE FOURNITURES

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Suite aux travaux de réhabilitation de l'Îlot des Floralties, la Commune de MONTOIR DE BRETAGNE prévoit l'acquisition du mobilier des locaux de la médiathèque et du multi-accueil.

L'estimation globale de ces fournitures est de 224 400 € HT, décomposée comme suit :

- Médiathèque 183 400 € HT
- Multi-accueil 41 000 € HT.

Pour le lancement de cette nouvelle consultation, la Ville envisage de recourir à un appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Madame le Maire :

- à lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- à signer les pièces des marchés qui en découleront ainsi que tout avenant dans la limite des 5 % du montant du marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Le financement est inscrit au budget communal 2009.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

AVENANT DE TRANSFERT
AU CONTRAT D'EXPLOITATION ET
DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
THERMIQUES DES BATIMENTS
COMMUNAUX

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

La Commune de MONTOIR DE BRETAGNE a conclu, le 1^{er} septembre 1999, un marché avec la Société Elyo pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux.

La Société Elyo Centre Ouest a informé la Collectivité que celle-ci a fait l'objet d'une fusion réalisée sous la forme juridique d'une Transmission Universelle de Patrimoine, par laquelle l'ensemble des actifs et des passifs, droits et obligations de Cofathec Services et Cofathec SAS ont été transférés, sans nécessité de modifications contractuelles, à GDF SUEZ Energie Services.

Pour permettre la continuité du marché, il est nécessaire de modifier la dénomination du titulaire du marché ainsi que ses références bancaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- approuve cet avenant de transfert au marché,
- autorise Madame le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

LES COCCINELLES /
MODIFICATIONS DU REGLEMENT
DE FONCTIONNEMENT
EN CONFORMITE AVEC
LES TEXTES DE LOI

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire exposer les modifications concernant le règlement de fonctionnement de la structure du « multi accueil », à savoir :

* **Personnel** : la continuité de direction de la structure sera assurée en l'absence de la directrice par une éducatrice de jeunes enfants, ou sa remplaçante également éducatrice de jeunes enfants.

* **Conditions d'admission** : En vertu des dispositions de la loi de généralisation de Revenu de Solidarité Active le multi accueil doit prévoir des modalités garantissant des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve les modifications à apporter dans le règlement de la structure « Multi accueil ».

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

EXPROPRIATION PARCELLE AD 106 :

VOIRIE PLATEAU DE LA BERNUAIS

SAISINE PREFECTORALE

DEMANDE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABALE A LA DECLARATION

D'UTILITE PUBLIQUE

DEMANDE D'ENQUETE PARCELLAIRE

CONJOINTE A LA DUP

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme et Affaires Foncières précise aux membres du Conseil Municipal que la Commune projette la réalisation d'une voirie sur le plateau de la Bernuais, en continuité de celle existante. Cette voie de bouclage est à ce jour réalisée dans sa partie Est. L'objectif est de permettre de desservir les activités présentes et à venir, tout en préservant le centre-bourg de ce flux de circulation. Cette voie à double sens sera réalisée à partir du rond-point existant à l'ouest du boulevard François Mitterrand, pour se prolonger jusqu'à la rue Louis Pasteur. De plus, l'objectif est de pouvoir accueillir, après les réalisations des voiries réseaux divers, des activités commerciales et artisanales, de manière à renforcer les centralités urbaines.

Ce projet est d'intérêt public : il permettra de dynamiser le commerce de centre-ville et plus généralement contribuera au renforcement de l'attractivité de la Commune, en permettant l'accueil d'activités économiques ; il permettra également aux automobilistes fréquentant les commerces présents ou futurs d'éviter de transiter par le centre-ville, sécurisant ainsi les déplacements en centre-ville.

La localisation de cette voirie a été définie dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Sa faisabilité technique implique un positionnement pour partie sur la parcelle AD n°106, qui appartient à des propriétaires privés avec lesquels des négociations amiables ont été engagées ces dernières années. Compte tenu des difficultés rencontrées à faire aboutir les négociations amiables, il est proposé d'engager une procédure d'expropriation.

Les autres terrains sur la zone Ouest sont propriétés communales.

Une notice explicative est annexée à la présente délibération.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a eu l'occasion d'examiner ce dossier.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, relatif aux documents d'urbanisme,

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 9 décembre 2003,

Vu l'emprise soumise à la procédure de déclaration d'utilité publique, matérialisée sur la carte annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Affaires Foncières, Environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique, à savoir, l'emprise de la parcelle AD n°106,
- d'autoriser Madame le Maire à constituer un dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire, qui seront soumis à enquête conjointement,
- de solliciter Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique pour la mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet en vue de l'acquisition du terrain. Ces deux enquêtes seront réalisées simultanément,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

PROJET DE CONSTRUCTION

D'UN BATIMENT AGRICOLE

(STABULATION) MR THOBY THIERRY

LONCE :

AVIS MOTIVE DU CONSEIL MUNICIPAL

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement, informe l'Assemblée d'une demande de permis de construire déposé en mairie le 17 avril 2009.

Il s'agit du projet de construction d'un bâtiment agricole (stabulation) qui n'est pas en continuité avec les habitations existantes du village de Loncé. Sa capacité prévue pour un maximum de cinquante vaches laitières ne dépasse pas le seuil exigé pour les déclarations des installations agricoles classées.

L'exploitation agricole actuelle mitoyenne de propriétés bâties au village de Loncé, occasionne des nuisances d'ordre sanitaire, sources de problèmes de voisinage.

Le projet demandé nécessite la consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Loire-Atlantique. Cet avis préalable à l'accord de Monsieur le Préfet est indispensable à l'obtention du permis de construire et permet de déroger aux dispositions de l'article L 146-4-1 du Code de l'Urbanisme qui stipule que l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

L'Assemblée Municipale est tenu de formuler un avis motivé sur le bien fondé de la démarche.

La Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement a examiné favorablement ce dossier le 13 mai 2009.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu l'article L 146-4-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu le plan de situation à l'échelle 1/25 000ème,

Vu l'extrait de plan cadastral à l'échelle 1/2 000ème,

Vu l'extrait de zonage du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 décembre 2003,

Considérant l'implantation actuelle de l'exploitation agricole sur le terrain cadastré ZB n°45, en continuité des propriétés bâties à usage d'habitation,

Considérant que cette situation pose de nombreux problèmes de voisinage en matière de nuisances sanitaires,

Considérant que le but de ce projet est de pouvoir bénéficier d'un outil aux normes sanitaires et vétérinaires,

Considérant que ce projet est conçu en terme de sensibilité environnementale avec une construction bois et toiture composée de panneaux solaires photovoltaïques produisant de l'électricité,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le vocabulaire typique agricole et s'intègre au paysage briéron,

Considérant qu'il ne sera pas créé d'autres aménagements autour de cette stabulation ; le but étant de conserver, maintenir et entretenir l'effet bocage,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Affaires Foncières, Environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- De donner un avis favorable au projet de construction précité.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

DENOMINATION DE RONDS POINTS

ET VOIRIES

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme et Affaires Foncières explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général a sollicité la Commune afin de nommer les ronds-points situés sur les routes départementales.

Dans l'objectif d'étendre cette démarche à l'ensemble du territoire de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de valider le nom de l'ensemble des ronds-points, tel que proposé sur la carte annexée à la présente délibération.

De plus la réalisation de deux lotissements, avec création de voirie, nécessite de nommer ces nouvelles rues. Tout d'abord au droit de la rue Parmentier, dans le cadre d'un permis de construire groupé (7 lots d'habitation), il est proposé la dénomination suivante : rue du Pré de la Ramée. Enfin, concernant une voirie au droit du chemin du Moulin, dans le cadre d'un permis d'aménagement de 7 lots d'habitation, il est proposé la rue Aimé Césaire (carte en annexe). Cela permettra d'y asseoir les mesures de police nécessaires à leur bon fonctionnement

La Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement a examiné favorablement ce dossier le 13 mai 2009.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le plan de situation localisant l'ensemble des ronds-points de la Commune,

Vu l'extrait de plan cadastral localisant les voiries concernées par la présente délibération,

Considérant l'avis de la Commission Urbanisme, Affaires Foncières, Environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE

- D'adopter la dénomination des ronds-points de la Commune tel que précisé en annexe 1,

- D'adopter les dénominations de voirie suivantes :
 - o Rue du Pré de la Ramée, au droit de la rue Parmentier
 - o Rue Aimé Césaire, au droit du chemin du Moulin

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

ACQUISITION FONCIERE
LE CHAMP ROCHEAU
AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE
DE VENTE DE LA PARCELLE AB 388
APPARTENANT A M. GILBERT VEYLON

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme et Affaires Foncières précise aux membres du Conseil Municipal que la Commune projette l'acquisition de la parcelle AB n°388 au Champ Rocheau, appartenant à Monsieur Gilbert Veylon. Un compromis de vente a été signé par les deux parties les 7 et 14 mai 2009.

D'une surface de 9 321 m², cette parcelle est zonée en AU 3 au Plan Local d'Urbanisme. L'objectif est de permettre un aménagement de ce secteur, situé en zone urbaine.

Le prix de vente est fixé à 76 225 € (soixante seize mille deux cent vingt cinq euros), soit 8,18 €/m².

La Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement a examiné favorablement ce dossier le 13 mai 2009.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le zonage au Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'extrait de plan cadastral,

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 mars 2009,

Considérant l'avis de la Commission Urbanisme, Affaires Foncières,
Environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte et les pièces nécessaires. Les frais d'acte et annexes seront à la charge de la Commune

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

BAIL AVEC LA MISSION LOCALE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette — Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappelle que la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne tenait une permanence dans des locaux, rue du Berry. Les travaux d'aménagement de la Médiathèque/Multi-Accueil obligent à l'attribution d'un nouveau local.

Celui-ci, situé avenue de l'Ile de France, occupe une superficie de 19 m² à l'Office Socio-Culturel Montoirin. A cet effet, il est proposé à l'Assemblée de consentir une occupation de ce local, dans le cadre d'un bail d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} juin 2009.

La Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement a examiné favorablement ce dossier le 13 mai 2009.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le plan de situation,

Vu le plan du local,

Considérant la nécessité pour la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne de pouvoir assurer son fonctionnement sur la Commune

Considérant l'avis de la Commission Urbanisme, Affaires Foncières,
Environnement

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à signer le bail aux conditions suivantes :
 - o Durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2009,
 - o Loyer annuel de mille deux cent euros (1 200 euros) payable trimestriellement et d'avance,
 - o Révision du loyer dans les 3 ans au début de chaque période triennale, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 24
procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

CONTRATS DE TRAVAIL
A DUREE DETERMINEE /
EMPLOIS SAISONNIERS
DU 27 JUIN AU 30 AOUT 2009 /
POINT INFO TOURISME /
AUTORISATION DE SIGNATURE
DE MME LE MAIRE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'article 3 de la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée autorisant les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois,

CONSIDERANT le jury de recrutement,

SUR proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE, par vote à main levée, à l'unanimité, le recrutement de deux agents non titulaires pour le Point Information Tourisme, selon les conditions suivantes :

- **Période** du 27 juin 2009 au 30 août 2009 + 1 journée de formation à l'Office du Tourisme de Brière
- **Emplois** à temps non complet (18/35^{ème})
- **Grade** : Adjoint Administratif 2^{ème} classe non titulaire
- **Cycle de travail** : 6 H 00 par jour pendant 6 jours consécutifs et 6 jours de repos
- **Rémunération** : sur la base de l'indice brut 297 – majoré 290 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3. Les heures travaillées le dimanche seront payées selon le taux horaire correspondant aux heures de dimanche et jours fériés, fixé selon le barème des traitements des fonctionnaires au 1^{er} octobre 2008.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

procuration : 5

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

ACQUISITION FONCIERE

LE CHAMP ROCHEAU

AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE

DE VENTE DE LA PARCELLE AB 388

APPARTENANT A M. GILBERT VEYLON

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette — Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 - Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la

présents : 24
procuration : 5

OBJET :

ACQUISITION FONCIERE
LE CHAMP ROCHEAU
AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE
DE VENTE DE LA PARCELLE AB 388
APPARTENANT A M. GILBERT VEYLON

présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette — Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert – Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger

Absents excusés : 5 – Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 29 mai 2009

Convocation : le 22 mai 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 24

procuration : 5

OBJET :

ACQUISITION FONCIERE
LE CHAMP ROCHEAU
AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE

Le vingt neuf mai deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette — Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert – Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger

DE VENTE DE LA PARCELLE AB 388
APPARTENANT A M. GILBERT VEYLON

Absents excusés : 5 – Mmes Lepalmec Nathalie (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Mrs Thébaud Pascal (qui avait donné procuration à Mr Etogo) - Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mr Guihéneuf)

Secrétaire de Séance : Mr Philippe Jorge